



## VERSION 7.0

CE DOCUMENT EST UN APERÇU DU  
PACK CONGÉ MATERNITÉ  
PATERNITÉ ADOPTION  
TÉLÉCHARGEABLE SUR  
[HTTP://WWW.LEGISOCIAL.FR/](http://www.legisocial.fr/)

# Pack Congé maternité paternité adoption

Vous disposez à titre d'exemple de 2 pages de chacun des documents contenus dans ce pack. Pour les outils Excel, ces derniers s'affichent avec une palette de couleur Excel® 97 en mode dégradé.

Dossier mis à jour selon la...



# Congé de maternité, d'adoption et de paternité

## Sommaire

Version 7.0    Date de mise à jour : vendredi 20 janvier 2017

I.	Détermination du gain journalier .....	3
II.	La définition du congé de maternité.....	6
III.	La définition du congé d'adoption .....	14
IV.	La définition du congé de paternité et d'accueil de l'enfant .....	21
V.	Le congé de maternité : circonstances particulières .....	34
VI.	Le nouveau Cerfa attestation de salaire « 11135*04 ».....	43
VII.	Les IJSS maternité : ouverture du droit.....	58
VIII.	IJSS congé maternité : conditions immatriculation et examen droit.....	62
IX.	Les IJSS congé adoption : ouverture du droit .....	64
X.	Les IJSS congé adoption : conditions immatriculation et date examen droit .....	67
XI.	Les IJSS paternité : ouverture du droit.....	68
XII.	Les IJSS paternité : conditions d'immatriculation .....	71
XIII.	IJSS pour un congé de maternité.....	72
XIV.	IJSS pour un congé d'adoption.....	80
XV.	IJSS pour un congé paternité et accueil de l'enfant .....	88
XVI.	De nouveaux droits pour les stagiaires .....	96
XVII.	Le complément employeur : congé maternité, adoption et paternité. ....	98
XVIII.	Complément employeur pour état pathologique pour le congé de maternité.....	99
XIX.	Le rattrapage salarial au retour d'un congé de maternité ou d'adoption .....	103
XX.	La visite médicale de reprise après un congé de maternité .....	108
XXI.	Le congé parental d'éducation.....	114
XXII.	L'entretien professionnel .....	123
XXIII.	Protection absolue : régime depuis la loi travail.....	125
XXIV.	Protection absolue : régime avant la loi travail.....	127
XXV.	Protection relative : régime depuis la loi travail.....	131
XXVI.	Protection relative : régime avant la loi travail .....	133

Nombreux sont les congés auxquels les salariés peuvent avoir accès à l'occasion de la naissance ou de l'arrivée d'un enfant dans le foyer.

Le présent dossier aborde en effet :

1. Le congé de maternité ;
2. Le congé d'adoption ;
3. Le congé de paternité et d'accueil de l'enfant.

Les durées sont fixées par le Code du travail et peuvent être différentes en fonction du nombre d'enfants attendus, de la composition du foyer lors de la naissance ou de l'arrivée de l'enfant.

Ces congés sont indemnisés par la Sécurité sociale qui verse à l'assuré des indemnités journalières (IJSS) dont le calcul est spécifique.

En ce qui concerne l'employeur, sauf conditions conventionnelles plus favorables, aucun maintien n'existe actuellement (même si le Parlement Européen avait évoqué l'idée dernièrement mais s'est retrouvé confronté à un refus des députés européens).

Les dispositions applicables en 2016 sont prises en compte dans le présent dossier, notamment la valeur maximale des IJSS versées, soit 83,58 €.

Suite à la publication de « la loi travail » au JO du 9 août 2016, de nombreuses modifications ont été apportées au régime de protection liée au congé maternité ou adoption.

**LOI n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, JO du 9 août 2016**

Plusieurs chapitres ont été modifiés en conséquence.

# CALCUL IJSS POUR CONGÉ MATERNITÉ, ADOPTION, PATERNITÉ POUR 2017

Version : 7.0 Date de mise à jour : 20 janvier 2017

Présentation de la matrice Excel

En fonction des salaires déclarés sur l'attestation de salaire, cet outil permet de déterminer le montant des IJSS brutes et nettes.

Les salaires nets pris en compte sont déterminés par application du taux forfaitaire déterminé par décret 2013-266 du 28 mars 2013 et arrêté du 28 mars 2013, JO 30 mars 2013

L'utilisateur doit donc renseigner:

. Les salaires **bruts** perçus sur les 3 derniers mois ;

L'outil détermine alors le "salaire net recalculé" afin d'obtenir les IJSS brutes et nettes, en plafonnant les salaires bruts saisis à hauteur du PMSS en vigueur en 2016 (soit 3.218 €) ou en 2017 (3.269 €).



Codes couleurs des tableaux

 Champ à compléter

 Résultat

 Légendes

 Légendes

## Calcul des IJSS pour congé de maternité, adoption et paternité en 2017

Salaires bruts sur les 3 derniers mois			
	<b>Nov-16</b>	<b>#ADDIN?</b>	<b>#ADDIN?</b>
	<b>3,500.00 €</b>	<b>3,500.00 €</b>	<b>3,500.00 €</b>
Salaires nets "recalculés"			
	<b>Nov-16</b>	<b>#ADDIN?</b>	<b>#ADDIN?</b>
	<b>#ADDIN?</b>	<b>#ADDIN?</b>	<b>#ADDIN?</b>
Valeur IJSS brutes			<b>#ADDIN?</b>
Valeur IJSS nettes			<b>#ADDIN?</b>
Début arrêt travail	<b>Wednesday, February 01, 2017</b>		<b>Nb jours</b>
Fin arrêt de travail	<b>Wednesday, February 15, 2017</b>		<b>15</b>
Valeur IJSS brutes (arrêt de travail)			<b>#ADDIN?</b>
Valeur IJSS nettes (arrêt de travail)			<b>#ADDIN?</b>
Entreprise			
Salarié			